

LA HAYE FOUASSIÈRE

Mairie de La Haye-Fouassière
6 rue de la Gare
44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE
Tél. 02 40 54 80 23

CONSEIL MUNICIPAL
DU 11/12/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 5 décembre 2025.

Étaient présents :

Vincent MAGRÉ
Philippe FORMENTEL
Jean-Luc VIAUD
Vanessa PAGEOT
Jean-Marie MOREL
Aurélie ARQUIER
Elodie CAMIER
Jean-Yves ARTAUD
Séverine KUTER
Jocelyne LANDRON
Pierre NOBLET
Philippe ROUSSEAU
Patrick TESSIER
Patrice CHOIMET
Amélie GOUTH
Audrey VIDAL-BLANCHARD
Serge LAFFONTAS
Jacques COUILLAUD
Michel LHOUTELLIER
Agnès PARAGOT
Laurence CLÉMENCEAU
Sabine AUDRAIN
Bruno TOUPET

Étaient excusés et représentés :

Jean-Marie CAMIER ayant donné pouvoir à Aurélie ARQUIER
Isabelle CIVEL ayant donné pouvoir à Sabine AUDRAIN
Stéphanie VIOLIN ayant donné pouvoir à Vanessa PAGEOT
Vincent PÉRUSET ayant donné pouvoir à Patrick TESSIER

Secrétaire de séance : Philippe ROUSSEAU

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 DÉCEMBRE 2025

FINANCES

Tarifs municipaux 2026 – Espaces publics

Philippe FORMENTEL expose :

La délibération présentant les tarifs applicables aux différents services municipaux peut évoluer de manière ponctuelle ou de manière globale selon les dispositions prises par l'assemblée délibérante.

Il est proposé une augmentation de 5 % des tarifs afin de permettre une légère augmentation des recettes communales, sauf pour les activités des commerçants sédentaires ou non afin de ne pas les pénaliser dans un contexte économique difficile.

Le Conseil municipal est invité à voter les tarifs municipaux concernant l'occupation des espaces publics applicables au 1^{er} janvier 2026, tels que présentés ci-après.

CONCESSIONS FUNÉRAIRES	
Emplacement simple	
Emplacement simple 15 ans	221 €
Emplacement simple 30 ans	473 €
Emplacement simple 50 ans	630 €
Cavurne	
Cavurne neuve (4 urnes) 15 ans	557 €
Cavurne neuve (4 urnes) 30 ans	809 €
Cavurne neuve (4 urnes) 50 ans	966 €
Cavurne d'occasion (4 urnes) 15 ans	389 €
Cavurne d'occasion (4 urnes) 30 ans	641 €
Cavurne d'occasion (4 urnes) 50 ans	798 €

Caveau	
Caveau neuf 2 places 15 ans	1 380 €
Caveau neuf 2 places 30 ans	1 632 €
Caveau neuf 2 places 50 ans	1 789 €
Caveau d'occasion 2 places 15 ans	800 €
Caveau d'occasion 2 places 30 ans	1 052 €
Caveau d'occasion 2 places 50 ans	1 210 €
Colombarium	
Colombarium (1ère concession) 15 ans	893 €
Colombarium (1ère concession) 30 ans	1 481 €
VACATIONS FUNÉRAIRES	
Versées par les établissements de pompes funèbres	26 €

REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	
Commerce sédentaires	
Distributeur de boissons, pains, pizza, ...	300 € / m ² / an
Glacière, rôtissoire, crêpière (en lien avec commerce sédentaire)	80 € / unité / an
Étalage, présentoir, pot de fleurs	20 € / m ² / an
Panneau, chevalet, porte-menu	30 € / unité / an
Terrasse (quelle que soit la durée d'occupation pendant l'année civile)	20 € / m ² / an
Commerce non-sédentaires	
Marché - passager et non-abonné	1,10 € / ml / jour
Marché - abonné	8,80 € / ml / trimestre
Ambulant (en dehors du marché)	10 € / jour
Taxi	19 € / mois

Autres occupations	
Forfait pour électricité	31 € / jour
Bureau de vente immobilière	42 € / m ² /mois
Redevance spéciale pour stationnement réservé permanent sur l'espace public (selon convention)	12 € / mois / place
Cirque, manège (électricité non comprise)	55 € / jour
Exposition	11 € / tranche de 15 m ² / jour
Échafaudage	1 € / ml / jour
Grue et nacelle élévatrice	21 € / unité / jour
Clôture de chantier	1 € / m ² / jour
Occupation hors chantier clôturé (benne, place de stationnement)	2 € / m ² / jour

ANIMAUX EN DIVAGATION	
Par animal capturé	77 €
Par jour de fourrière	18 €
<i>Tarif à l'acte doublé en cas de récidive</i>	

TRAVAUX REALISÉS PAR LE PERSONNEL COMMUNAL	
Heure adjoint technique	29 €
Heure Technicien territorial	42 €
Heure camion IVECO	59 €
Heure véhicule KANGOO	46 €
Traitements des dépôts sauvages des déchets	138 €

VU l'avis de la commission Finances du 24 novembre 2025

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE la mise à jour des tarifs municipaux à compter du 1^{er} janvier 2026 relatifs à l'occupation des espaces publics tels qu'exposés

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles pour l'exécution de la présente délibération.

Vote :

Pour : 22

Contre : 5

Abstentions : 0

La Haye-Fouassière, le 11/12/2025

Le Maire
Vincent MAGRÉ



Le secrétaire de séance
Philippe ROUSSEAU

